

Fiche de Sécurité

Produit :

Néon

Page :1/4

N° FDS : 086A

Version : 1.19

Date : 10/10/2002

Date de l'édition précédente: 10/01/1994

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE

N°FDS	086A
Nom du produit	Néon
Formule chimique	Ne
Identification de la société	Voir le haut ou le bas de page.
Numéro de téléphone d'urgence	Voir le haut ou bas de page.

2 COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/Preparation	Substance.
Composants/Impuretés	Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.
N° CAS	07440-01-9
N° CE (EINECS)	231-110-9

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Identification des dangers	Gaz comprimé. Risque d'asphyxie à haute concentration.
----------------------------	---

4 PREMIERS SECOURS

Inhalation	Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être prévenue de l'asphyxie. Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome. Laisser la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.
------------	---

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques spécifiques	L'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients. Ininflammable.
Produits de combustion dangereux	Aucun.
Agents d'extinction appropriés	Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.
Méthodes spécifiques	Si possible, arrêter le débit gazeux. S'éloigner du récipient et le refroidir avec de l'eau depuis un endroit protégé.
Equipements de protection spéciaux pour pompiers	Dans les espaces confinés utiliser un appareil respiratoire autonome.

Fiche de Sécurité

Produit :

Néon

Page :2/4

N° FDS : 086A

Version : 1.19

Date : 10/10/2002

Date de l'édition précédente: 10/01/1994

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Evacuer la zone.

Porter un appareil respiratoire autonome pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.

Assurer une ventilation d'air appropriée.

Protection de l'environnement

Essayer d'arrêter la fuite.

Méthodes de nettoyage

Ventiler la zone.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation et stockage

Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.

Interdire les remontées de produits dans le récipient.

Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.

Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manipulation du récipient.

Entreposer le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection personnelle

Assurer une ventilation appropriée.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Poids moléculaire

20

Point de fusion

-249 °C

Point d'ébullition

-246 °C

Température critique

-229 °C

Densité relative, gaz (air=1)

0.7

Densité relative, liquide (eau=1)

Sans objet.

Pression de vapeur à 20°C

Sans objet.

Solubilité dans l'eau (mg/l)

8.9 mg/l

Aspect/Couleur

Gaz incolore.

Odeur

Non détectable à l'odeur.

10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité et réactivité

Stable dans les conditions normales.

Fiche de Sécurité

Produit :

Néon

Page :3/4

N° FDS : 086A

Version : 1.19

Date : 10/10/2002

Date de l'édition précédente: 10/01/1994

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Généralités

Ce produit n'a pas d'effet toxicologique connu.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Généralités

Pas d'effet écologique connu causé par ce produit.

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Généralités

Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
A l'atmosphère dans un endroit bien aéré.
Contacter le fournisseur si des instructions sont souhaitées.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Désignation officielle de transport

Néon comprimé

Numéro UN

1065

Class/Div

2.2

Code de classification ADR/RID

1A

N° de danger ADR/RID

20

Etiquetage ADR

Etiquette 2.2: gaz non inflammable et non toxique.

Autres informations relatives au transport

Eviter le transport dans des véhicules dont le compartiment de transport n'est pas séparé de la cabine de conduite.
S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.
Avant de transporter les récipients s'assurer qu'ils sont fermement arrimés et:
S'assurer que le robinet de bouteille est fermé et ne fuit pas.
S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet(quand il existe) est correctement mis en place.
S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
Assurer une ventilation convenable.
Se conformer à la réglementation en vigueur.

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Numéro d'index de l'Annexe I de la Dir

67/548

Non inclus dans l'Annexe I.

Fiche de Sécurité

Produit :

Néon

Page :4/4

N° FDS : 086A

Version : 1.19

Date : 10/10/2002

Date de l'édition précédente: 10/01/1994

Classification CE

Non classé comme préparation dangereuse.

Étiquetage CE (Symboles, phrases R&S)

Aucun étiquetage CE requis

16 AUTRES INFORMATIONS

Asphyxiant à forte concentration.

Conserver le récipient dans un endroit convenablement ventilé.

Ne pas respirer le gaz.

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Les risques d'asphyxie sont souvent sous-estimés et doivent être soulignés pendant la formation des opérateurs.

Avant d'utiliser ce produit pour une expérience ou un procédé nouveaux, examiner attentivement la compatibilité et la sécurité du matériel mis en oeuvre.

Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément aux Directives Européennes en vigueur et est applicable à tous les pays qui ont traduit les Directives dans leur droit national.

Fin du document.

Nombre de pages :4